



Le Bulletin

Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

BS 21-04-002 UU
Le 26/04/2021

A 220, CSE ET « L'EXCELLENCE » ...

Chers collègues,

La maquette A220 est enfin arrivée ce 22 avril dans les locaux de la DPNC et sera très prochainement opérationnelle. La qualification des collègues qui sont allés à Zurich et de ceux qui ont déjà effectué leur demi-journée lors des ECP, pourra se poursuivre via la maquette et dès l'arrivée des appareils, le F-OLAV et le F-OMER. Ces arrivées sont prévues le 5 ou le 6 mai prochain. En revanche, il semblerait que **certaines « visu avion » soient effectuées par les CC/CCP pour les PNC et non par un IPNC**. Info, intox ? Serait-ce par manque de temps ou de personnel ?

Entre temps, une note de service demande aux CC et CCP d'effectuer des fiches d'observation sur les manquements à la charte du port de l'uniforme. Il est évident que cette démarche entre pleinement dans les prérogatives des chefs de cabine. Gardez malgré tout en mémoire que nous sommes actuellement en négociation afin de faire évoluer cette charte (port de la barbe, la tresse, ...). Donc, chers collègues, **nous comptons sur vous pour continuer à respecter la charte du port de l'uniforme** dans les prochains mois à venir.

Enfin, le Directeur PNC a mis en place un **groupe de travail « excellence »** afin d'appréhender les futurs services à bord de nos appareils et d'améliorer le standing de nos services et prestations. Le SNPNC-FO considère que l'idée de cette montée en gamme est très bonne ! Néanmoins, nous regrettons encore le **manque de transparence et d'information** envers nos collègues sur la création de ce groupe de travail. En effet, il semble que les pratiques d'aujourd'hui ne tiennent pas compte **des erreurs du passé**. Les membres du groupe de travail ont été triés sur le volet, sur dossier. Ce choix des membres a été réalisé uniquement par le Directeur PNC. Doit-on comprendre qu'un groupe d'élite, de privilégiés existe ?

Nous ne voyons pas comment les collègues adhéreront à ce projet s'ils ne sont pas intégrés dans le processus et que de nouvelles règles soient imposées à l'ensemble, abruptement, ex abrupto...

Concernant la situation économique et financière de l'entreprise, sachez que vos représentants sont en contact constant avec la Direction notamment via des conférences téléphoniques hebdomadaires. Comme vous le savez, la Région a déjà acté une aide de 25 millions d'euros afin d'aider Air Austral à traverser cette crise sanitaire. La Caisse des Dépôts et Consignation, elle, verse une aide de 5 millions d'euros et l'Etat une aide de 30 millions d'euros. Cette dernière aide de 30 millions d'euros tarde à être débloquée...

Si les projections de la Direction se confirment, une reprise d'activité devrait s'amorcer d'ici la fin de l'année, grâce en partie au vaccin contre la Covid-19 et au passeport vaccinal. Ces aides permettraient de « tenir » jusque-là.
La Direction estime que la situation est « sous contrôle ».

Parallèlement, elle négocie dans les plus hautes sphères de l'Etat sur le positionnement d'Air France à CDG et sur son annonce de se poser à Mayotte. Action qui semble soutenue et accompagnée par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Bruno LE MAIRE, lors de sa prise de parole au Sénat suite à la question au Gouvernement du sénateur Jean Louis LAGOURGUE. (<https://fb.watch/56xlj4nZYO/>)

Nous tenions également à vous informer des futures modifications du Règlement Intérieur. Elles concernent le harcèlement moral et sexuel, qui fait référence aux textes de loi en vigueur (mention sur le harcèlement votée à l'unanimité au CSE) d'une part ; d'autre part, la mise en place de tests d'alcoolémie et de prise de psychotropes sur les lieux de travail. Sur ce dernier point subsistent des divergences conséquentes. En effet, **le CSE n'est pas favorable à ce que ce soit un employé d'Air Austral qui soit responsable des tests** mais demande à ce que ce soit un organisme extérieur. Aussi, le CSE demande à ce que les différents psychotropes autorisés soient référencés, notamment via la DGAC.

Concernant le CSE, suite à la clôture de ses comptes fin mars dernier, les membres seront prudents en matière d'œuvres sociales. Effectivement, les dotations sont amputées du fait de l'activité partielle et de la baisse de la masse salariale et le CSE estime devoir garder une réserve pour les potentielles actions futures.

Pour clôturer ce paragraphe sur le CSE, sachez que pour le moment, seuls 6 PNC ont demandé des informations concernant la RCC2. Ce qui est peu comparé aux estimations de la Direction qui envisageait une trentaine de personnes.

Enfin, il nous a été annoncé qu'un assureur concernant la **perte de licence PN** a été trouvé. Il ne manque que la signature du contrat d'assurance pour entériner celui-ci, sachant qu'il y aura un **effet rétroactif au 1er janvier 2021**.

Nous vous remercions de toujours choisir le SNPNC-FO pour remonter systématiquement les anomalies constatées ! Continuez ainsi !

Syndicalement,

Votre équipe

